

Délibération n°D20240013

Rapporteur : Christian BORDENAVE

Service : Aménagements et Réseaux
Secrétaire de séance : Michaël DESTOMBES

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le PREMIER FÉVRIER, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 20, 23, 24 Hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 25/01/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET (2), Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANÇOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS :	Josie BAYLE	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
	Florence MALGAT	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
	Charles MARBOT	a donné délégation à	Stéphane FRADIN
	Jean-Pierre CAZES	a donné délégation à	Laurence ROUAN
	Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Marc LETURGIE
	Marion CHAMBERON	a donné délégation à	Christine FRANÇOIS

ABSENTS : Joaquina WEINBERG, Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivée au dossier «Adoption des décisions prises par le Maire»

(2) Arrivé au dossier «Adoption ordre du jour»

OPÉRATION D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX AVEC LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE BOULEVARD DU PROFESSEUR ALBERT CALMETTE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2224-35 ;

VU les statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE24) ;

CONSIDÉRANT le rôle de liaison stratégique que constitue l'avenue du Professeur Albert Calmette en reliant le centre-ville de BERGERAC à de nombreux commerces, services et établissements publics et industriels ;

CONSIDÉRANT que le réseau d'eaux usées de cette avenue a été renouvelé en 2022, constituant une première étape de sa requalification ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de poursuivre cette requalification en enfouissant les réseaux aériens d'électricité, de téléphonie et d'éclairage public, afin de réduire le coût, la gêne et l'impact visuel des travaux ;

CONSIDÉRANT que l'enfouissement coordonné dans un même secteur des réseaux filaires aériens de distribution d'électricité et de communications électroniques, qui sont fréquemment voisins, favorise la réduction du coût des travaux, réduit la gêne provoquée par des chantiers successifs et répond à l'intérêt général ;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra d'améliorer l'attractivité et la sécurité de l'avenue, en réduisant le nombre de poteaux électriques et téléphoniques et en améliorant l'esthétique de l'espace public ;

CONSIDÉRANT que la commune de Bergerac a confié au SDE24 la réalisation d'une étude pour évaluer le montant et la nature des travaux d'enfouissement ;

CONSIDÉRANT que cette étude a estimé le coût des travaux à 390 014,70€ HT, répartis entre les différents concessionnaires des réseaux selon le tableau suivant ;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ces travaux peut être financièrement prise en charge par ENEDIS ou SDE24 selon les montants détaillés ci-après :

TRAVAUX	COÛT OPÉRATION (€ HT)	ENEDIS	SDE24	VILLE DE BERGERAC
Effacement BT	280 586,48 €	112 234,59 €	42 087,97 €	126 263,92 €
Effacement FT	44 172,38 €	- €	- €	44 172,38 €
Effacement EP	38 346,17 €	- €	- €	38 346,17 €
Fourniture et pose candélabres EP	26 909,67 €	- €	9 418,39 €	17 491,28 €
TOTAL	390 014,70 €	112 234,59 €	51 506,36 €	226 273,75 €

CONSIDÉRANT que le SDE24 peut assurer la Maîtrise d'Ouvrage de cette opération, pour plus de facilité technique et administrative ;

CONSIDÉRANT qu'un état définitif des coûts sera dressé à l'issue des travaux et que la contribution de la commune sera ajustée en conséquence et versée en deux fois avec un premier paiement (correspondant à la phase de travaux sur le boulevard) qui sera réglé en 2024 et un second versement (correspondant à la phase de travaux des rues Clément Marot et Joachim du Bellay) qui sera réglé en 2025.

CONSIDÉRANT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal pour l'année 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la réalisation de l'enfouissement de l'ensemble des réseaux situés le long de l'avenue du Professeur Albert CALMETTE ;
- **DE DESIGNER** le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE24) comme Maître d'Ouvrage de cette opération ;
- **DE REPARTIR** les financements, selon les modalités suivantes :

TRAVAUX	COÛT OPÉRATION (€ HT)	ENEDIS	SDE24	VILLE DE BERGERAC
Effacement BT	280 586,48 €	112 234,59 €	42 087,97 €	126 263,92 €
Effacement FT	44 172,38 €	- €	- €	44 172,38 €
Effacement EP	38 346,17 €	- €	- €	38 346,17 €
Fourniture et pose candélabres EP	26 909,67 €	- €	9 418,39 €	17 491,28 €
TOTAL	390 014,70 €	112 234,59 €	51 506,36 €	226 273,75 €

- **DE DIRE** que la collectivité effectuera deux versements sur correspondants aux deux phases de travaux à intervenir ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire ;
- **D'INSCRIRE** cette dépense sur le budget en cours sur l'opération 1573 une fois les documents afférents signés ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération auprès du SDE24.

Adopté à 30 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (pouvoir), Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 01/02/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **5 - FEV. 2024**
et de l'affichage en date du **5 - FEV. 2024** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,

Michaël DESTOMBES

Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD

